



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Baccalauréat technologique STAV 2021

Groupe de travail CNEA

17 mai 2018

Quel projet de schéma
pédagogique pour le
STAV 2021?

Contexte de la réforme

- Décret modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique (CSE du 21 mars 2018)
- Nouvelle architecture de l'examen ...
- ... qui entraîne une nouvelle architecture des enseignements
- **Pour le baccalauréat technologique STAV** : la liste, la nature et les coefficients des épreuves sont fixés par un arrêté des ministres en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture

Attendus

- Deux projets d'arrêtés sont à concevoir pour présentation au CNEA du 20 juin 2018 :
 - Un projet relatif aux **épreuves** du baccalauréat STAV à compter de la session 2021
 - Un projet relatif à **l'organisation** et aux **volumes horaires** des enseignements des classes de première et terminale STAV

Le baccalauréat technologique STAV, état des lieux

Un diplôme attractif

- 201 établissements
- 11 232 élèves scolarisés
- 5 EIL

EIL	ÉTABLISSEMENTS	ÉLÈVES
Aménagement	132	3803
Équipement	9	90
Production	154	6240
Services	28	608
Transformation	20	491

Résultats aux examens

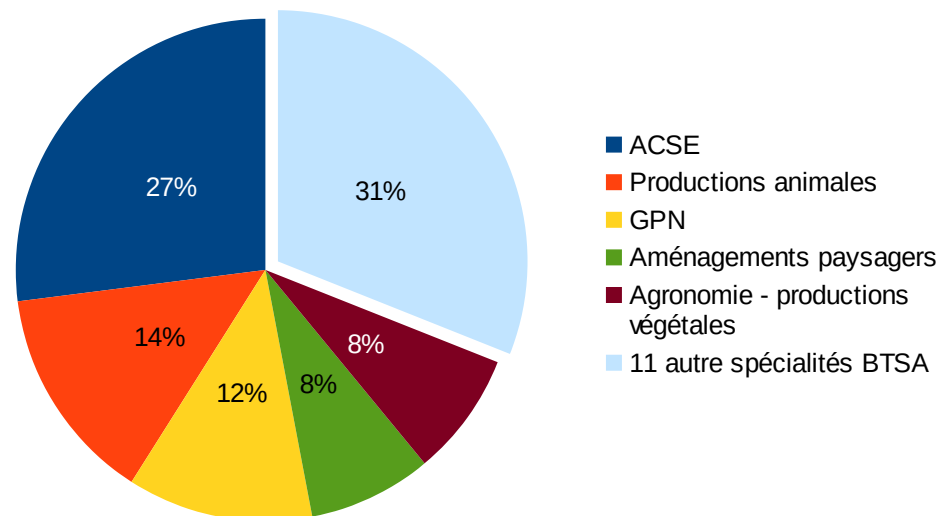
2013 : 79 %

2017 : 88 %

Poursuite des études

51 % poursuivent dans la voie scolaire de l'enseignement agricole....dont 41 % en BTSA

Répartition par spécialité des poursuites d'études des bacheliers STAV en BTSA



Éléments pris en compte pour le nouveau baccalauréat technologique STAV

- La **simplification** de l'évaluation
- L'**attractivité**, avec notamment des poursuites d'études dans la voie scolaire de l'enseignement agricole
- La **visibilité** de ce baccalauréat technologique par rapport aux autres baccalauréats technologiques existants
- La **spécificité** de l'enseignement agricole

Architecture de l'actuel STAV

MODULES	ÉPREUVES -DISCIPLINES	
M1 - Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique	E1	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve terminale écrite (français) - 1 CCF (ESC)
M2 - Langues et cultures étrangères	E2	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve terminale orale(LV1) - épreuve terminale orale(LV2) - 2 CCF (LV1 et LV2)
M3 - Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques	E3	<ul style="list-style-type: none"> - 3 CCF (EPS)
M4 - Mathématiques et technologies de l'informatique et du multimédia	E4	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve terminale écrite (mathématiques) - 1 CCF (TIM)
M5 - L'homme, le monde contemporain et la citoyenneté	E5	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve terminale écrite (philosophie) - épreuve terminale écrite (HG) - 1 CCF (ESC)
M6 - Territoire et société	E6	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve écrite terminale (SESG) - 1 CCF (SESG,HG)
M7.1 - Le fait alimentaire : biologie, alimentation et santé M7.2 - Gestion du vivant et des ressources	E7	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve terminale écrite biologie-écologie - 3 CCF (SESG, ESC, agronomie, bio-éco, STE)
M8 - Matière et énergie dans les systèmes	E8	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve écrite terminale (physique-chime) - 1 CCF (physique-chimie)
M9 - Technologies	E9	<ul style="list-style-type: none"> - épreuve terminale orale sur dossier - 2 CCF (STP)

Projet 1

Enseignements communs	Volume horaire en classe de première	Volume horaire en classe de terminale	Épreuves
Français	3 heures		Épreuve terminale anticipée en classe de première
Philosophie		2 heures	Épreuve terminale
Histoire-géographie Enseignement moral et civique (EMC)	2 heures	2 heures	CCF en classes de première et de terminale (30%)
Langues vivantes A et B	3,5 heures	3,5 heures	
Éducation physique et sportive	2 heures	2 heures	
Mathématiques	3 heures	3 heures	
TIM	0,5 heure	0,5 heure	
Enseignements de spécialité			
« Économie et territoire » en première	2,5 heures - ESC - SESG		CCF en classe de première (30%)
« Sciences de la matière et du vivant » en première et terminale	7,5 heures - Physique-chimie - Biologie-écologie - Agronomie	7,5 heures - Physique-chimie - Biologie-écologie - Agronomie	Épreuve terminale écrite
« Technologie » en première qui devient « Technologie et territoire » en terminale	3 heures - Sciences et techniques (production ou aménagement)	5,5 heures - Sciences et techniques (production ou aménagement) - ESC - SESG	Épreuve terminale écrite
			Oral terminal
Enseignements optionnels			
0, 1 ou 2 au choix de l'élève			
Accompagnement au choix de l'orientation	54 heures annuelles	54 heures annuelles	

Contrôle continu bulletin (10%)

Enseignements communs	Volume horaire en classe de première	Volume horaire en classe de terminale	Épreuves
Français	3 heures		Épreuve terminale anticipée en classe de première
Philosophie		2 heures	Épreuve terminale
ESC	1 heure	1 heure	CCF en classes de première et de terminale (30%)
Histoire-géographie Enseignement moral et civique (EMC)	2 heures	2 heures	
Langues vivantes A et B	3,5 heures	3,5 heures	
Éducation physique et sportive	2 heures	2 heures	
Mathématiques	3 heures	3 heures	
TIM	0,5 heure	0,5 heure	
Enseignements de spécialité			
« Sciences de la matière » en première	2,25 heures - Physique-chimie		CCF en classe de première (30%)
« Alimentation et ressources » en première qui devient « Matière et vivant » en terminale	5 heures - Biologie-écologie - Agronomie	7,25 heures - Physique-chimie - Biologie-écologie - Agronomie	Épreuve terminale écrite
« Économie et technologie » en première et en terminale	4,5 heures - Sciences et techniques (production ou aménagement) - SESG	4,5 heures - Sciences et techniques (production ou aménagement) - SESG	Épreuve terminale écrite
			Oral terminal
Enseignements optionnels			
0, 1 ou 2 au choix de l'élève			
Accompagnement au choix de l'orientation	<i>54 heures annuelles</i>	<i>54 heures annuelles</i>	

Contrôle continu bulletin (10%)

Restent inchangés :

- 2,5 heures de pluridisciplinarité
- 5 semaines de formation en milieu professionnel
- 3 semaines de stages collectifs
- Enseignements facultatifs : au maximum 2
(LVC ; pratiques physiques et sportives ; hippologie équitation, pratiques sociales et culturelles ; pratiques professionnelles)